

Procès-verbal du Bureau communautaire du 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni à 9h00 en séance plénière à la salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie Perochon, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents :

Valérie BOUILLAGUET, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Wilfrid HAIRIE, Jean-Claude GODINEAU

Secrétaire de séance : Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud, GUIBERTEAU Cécilia, BEBIEN Marie-Paule, HOUET Patricia

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 24
Votants : 24
Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

• Administration générale.....	3
◦ Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 12 décembre 2022.....	3
• Enfance-Jeunesse.....	3
◦ Convention de mise à disposition des locaux du Relais petite enfance de St Jean d'Angély à l'UDAF.....	3
• Tourisme.....	5
◦ Création de l'itinéraire touristique équestre La Route des Cardinaux - Validation du modèle financier 2021/2025.....	5
• Economie.....	7
◦ Demande de subvention - Phase 2 - Réhabilitation ZA Moulinveau (La Vergne).....	7
• Questions diverses.....	8

Administration générale

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 12 décembre 2022

Approuvé à l'unanimité

Enfance-Jeunesse

Délibération n° BC2023_001 - Convention de mise à disposition des locaux du Relais petite enfance de St Jean d'Angély à l'UDAF

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

L'Union départementale des associations familiales (UDAF) a répondu à l'appel à projets de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour mettre en place un espace de rencontre parents/enfants sur le territoire des Vals de Saintonge dans un lieu correspondant à un cahier des charges défini.

Les espaces de rencontre sont des lieux qui permettent de maintenir le lien entre des enfants et leurs parents. Le recours à ce dispositif a lieu dans le cas de séparation conflictuelle, ou bien dans le cas d'incapacité, pour l'un des parents, d'exercer sa parentalité en garantissant le bien-être de l'enfant (situation de handicap, d'addiction, de violences possibles). Les visites, souvent décidées par le juge aux affaires familiales (Jaf) ou le juge des enfants se déroulent dans un lieu sécurisé, en présence de professionnels du social. La philosophie du dispositif est de miser sur un retissage des liens parents/enfants.

Le besoin de l'UDAF est donc de disposer d'un lieu 2 samedis par mois de 8h30 à 18h30, sauf en août et la semaine entre Noël et le 1er de l'an (soit 22 samedis en 2023). Ce lieu doit être neutre et permettre un accueil sécurisé et sécurisant pour la rencontre des familles et adapté à l'accès en proximité des familles.

Le Relais petite enfance (RPE) de Saint-Jean d'Angély, situé rue Patrice de Cumont, correspond au cahier des charges.

Aussi, il est proposé de mettre à disposition de l'UDAF le RPE de Saint-Jean d'Angély pour une durée d'un an pour l'organisation des espaces de rencontre parents/enfants.

Il est par ailleurs proposé une participation aux frais de fonctionnement du bâtiment de 300 € par an.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la mise à disposition des locaux du Relais petite enfance de Saint-Jean d'Angély à l'Union départementale des associations familiales (UDAF) pour la mise en place des espaces de rencontre parents/enfants en Vals de Saintonge,
- d'approuver la participation financière de 300 € par an,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Tourisme

Délibération n° BC2023_002 - Création de l'itinéraire touristique équestre La Route des Cardinaux - Validation du modèle financier 2021/2025

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Considérant l'engagement de l'ensemble des acteurs touristiques et des collectivités charentais-maritime dans la création de l'itinéraire local Route des Cardinaux dans le cadre de la Route Européenne d'Artagnan.

La Route Européenne d'Artagnan est un itinéraire équestre de 6 000 km reliant Lupiac en Gascogne (France) à Maastricht (Pays Bas). Elle a pour objectif de proposer un voyage à cheval à travers l'Europe sur les chemins parcourus par d'Artagnan et les Mousquetaires du Roi. Cet itinéraire est classé « Itinéraire culturel européen » et a pour ambition de devenir le premier circuit équestre européen durable.

Parmi les six itinéraires thématiques constituant la Route d'Artagnan, la Route des Cardinaux sur les traces de Richelieu et Mazarin, traverse la Charente-Maritime sur 350 km. L'itinéraire est ouvert sur 237 km à ce jour. Il permet d'accueillir des cavaliers loisirs pour des étapes de 25 km pour des séjours de 3 jours / 2 nuits. Les derniers territoires à baliser sont l'Agglomération Rochefort-Océan, la communauté de communes de Marennes et Vals de Saintonge Communauté. Le balisage de Saint-Savinien sur Charente à Dampierre sur Boutonne est prévu en 2024-2025.

Un comité d'itinéraire local réunit l'ensemble des intervenants publics et associatifs et permet de conduire la concertation et les arbitrages à l'échelle du Département en vue d'aboutir à l'ouverture au grand public d'un itinéraire fiable, sécurisé, qualifié et reconnu. Le Département en est le chef de file et Charentes Tourisme le pilote opérationnel.

Le modèle financier proposé TTC du projet est le suivant :

Dépenses annuelles				Recettes			
	2023	2024	2025		2023	2024	2025
Cotisation AREA *	3 500 €	3 500 €	3 500 €	Département Charente-Maritime	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Coordination	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Vals de Saintonge Communauté (51 000 hab.)	/	2 500 €	2 500 €
Qualification offre	1 250 €	3 750 €	3 750 €	CDC Cœur de Saintonge (17 000 hab.)	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Communication offline/online	2 500 €	2 500 €	2 500 €	CA Rochefort Océan (63 000 hab.)	/	2 500 €	2 500 €
				CDC Marennes (16 000 hab.) **	/	1 000 €	1 000 €
Actions de communication	5 600 €	10 200 €	10 200 €	CA Royan Atlantique (83 000 hab.)	2 500 €	2 500 €	2 500 €
				CDC Gémozac (14 000 hab.)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
				CDC Haute Saintonge (68 000 hab.)	2 500 €	2 500 €	2 500 €
				Charentes Tourisme	200 €	200 €	200 €
				OT Vals de Saintonge	/	200 €	200 €
				OT Rochefort Océan	/	200 €	200 €
				OT Marennes Oléron	/	200 €	200 €
				OT Destination Royan Atlantique	200 €	200 €	200 €
				OT Haute Saintonge	200 €	200 €	200 €
Total TTC	15 350 €	22 450 €	22 450 €	Total TTC	11 600 €	18 200 €	18 200 €

* Association Route Européenne d'Artagnan

** Contribution plus faible en raison du faible nombre de km (3km)

Débats :

Monsieur Denéchère précise qu'un plan permettrait à tous les élus de s'approprier le projet, et que l'itinéraire en Vals de Saintonge va de Dampierre à Le Mung.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le modèle financier proposé,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Economie

Délibération n° BC2023_003 - Demande de subvention - Phase 2 - Réhabilitation ZA Moulinveau (La Vergne)

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°BC2022_002 en date du 15 mars 2022 portant demande de subvention pour la phase 1 du programme de réhabilitation de la ZA de Moulinveau, sur la commune de La Vergne,

Dans le cadre de la gestion de sa compétence développement économique, Vals de Saintonge Communauté a en charge la gestion et le développement de plusieurs parcs d'activités sur l'ensemble de son territoire.

Parmi ces parcs d'activités, celui de Moulinveau situé à La Vergne a un positionnement stratégique, avec un accès direct à l'autoroute A10.

Ce parc d'activités a besoin d'être réhabilité globalement pour les raisons suivantes : manque de visibilité à l'échelle du territoire, obsolescence des espaces publics, peu de traitement paysager, obsolescence de la gestion des eaux de ruissellement sur le domaine public, encaissement des parcelles privées sous le niveau des espaces publics, peu de zones de stockages dissimulées, stationnement informel qui se pérennise.

Les travaux d'aménagement envisagés sont les suivants :

- requalification des espaces publics : réduire l'emprise des infrastructures, enlever le terre-plein central et modifier la signalétique,
- réhabilitation et révélation de la trame bleue : reconfigurer le réseau d'eaux pluviales, créer un ensemble de noues, réduire les emprises construites sur le domaine public,
- création de multiples mobilités : créer une voie partagée qui puisse évoluer dans le temps, créer un parcours non déconnecté de son environnement, rendre accessible le site à pied et à vélo,
- formalisation de stationnements qu'ils soient publics ou privés : formaliser du stationnement pour les véhicules légers, inciter les poids lourds à ne pas stationner même temporairement.

Le projet de réhabilitation est réparti sur 4 phases de travaux :

- 2022 - phase 1 : rue de la Pierre Creuse
- 2023 - phase 2 : rue de la Vieille Fée et rue de la Reine
- 2024 - phase 3 : rue de la Grande Pièce
- 2025 - phase 4 : rue de la Touche Marteau

En 2022, la phase 1 des travaux correspondant à la tranche 5 « Rue de la Pierre Creuse » a été engagée.

En 2023, il est proposé de poursuivre la réhabilitation de cette zone d'activité en engageant la phase 2 des travaux correspondant à la tranche 1 « Rue de la Vieille Fée » et à la tranche 3 « Rue de la Reine » pour un montant total de 561 003,93 € HT de travaux.

Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation phase 2 est le suivant :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles (taux d'intervention calculé sur le coût global)		
Travaux rue de la Vieille Fée	341 339,29 €	État – DSIL Grandes priorités 2023	224 401,57 €	40%
Travaux rue de la Reine	168 701,67 €	Participation SDEER	26 441,40 €	4,7%
Éclairage solaire	50 962,97 €	Autofinancement	310 160,96 €	55,3%
Total	561 003,93 €	Total	561 003,93 €	100 %

La participation du SDEER s'élève à :

- 70% pour les travaux liés à la dépose des anciens éclairages estimés à 4 799,56 € HT
- 50 % pour la pose des nouveaux éclairages solaires estimés à 46 163,41 € HT

Débats :

Monsieur Pelletier indique que le phasage est compliqué compte tenu que les entreprises doivent pouvoir continuer leur activité.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le projet tel qu'exposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser le président à effectuer la demande de subvention auprès de l'État,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 12h00.

Approuvé à l'unanimité

Le 20 février 2023

**La vice-présidente,
Annie Perochon**



**Le secrétaire de séance,
Gérard Bielka**

